reça en prefectare le 01/12/2

Affiché le 01/12/2021





EXTRAIT DU REGISTRE D D: 011-241100593-20211129-B2021_119-DE

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 29 NOVEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 23 novembre 2021

Délibération
N°B2021_119

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour:	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE: MONIE Jean-Marie

<u>PRESENTS</u>: ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, RIO Jean-Louis

EXCUSES:-

EXCUSES EN COURS DE SEANCE: GOUIRY Catherine (délibération B2021_145), JAMMES Michel (délibérations B2021_137 et B2021_138), MARTIN Henri (délibérations B2021_138 à B2021_142), RIO Jean-Louis (délibérations B2021_141 et B2021_142)

EXCUSES AVEC PROCURATION: VIALADE Alain PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE: -

Nomenclature Etat: Finances locales - Subvention

OBJET : FINANCES – Demande de subvention au titre du programme France Relance - volet Transformation Numérique des Collectivités Territoriales

Le Plan de relance gouvernemental comporte un volet Transformation Numérique des Collectivités Territoriales de 88 M€ qui comprend des appels à projets nationaux et territoriaux ainsi qu'un système de guichets permettant aux collectivités de candidater grâce à un projet précis.

Le Grand Narbonne est éligible à demander au Préfet de Région un financement pour l'accompagnement par un expert du numérique pour définir des projets de transformation numérique afin d'accompagner la mise en œuvre de ces projets

34M€ sont prévus au titre des demandes territoriales comme la création de services en ligne, démarche de formation de certification ou de valorisation des compétences numériques, ou le développement de points numériques portés ou impliquant des laboratoires d'innovation territoriale.

Les données sont nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

N°B2021 119

Envoyé en préfecture le 01/12/2021 Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 01/12/2021

ID: 011-241100593-20211129-B2021_119-DE

La gestion des données est devenue un enjeu politique et stratégique pour les collectivités territoriales. La mise en place d'un Système Informatisé d'Aide à la Décision (SIAD) et plus largement d'une gouvernance de la donnée nécessitent certains prérequis. Tout d'abord, il est nécessaire de disposer d'une expertise technique en interne. Ces experts auront pour mission d'apporter des solutions aux services opérationnels afin de faciliter le stockage et le partage de la donnée produite et donner la possibilité de déployer des services de "reporting, de dataviz, de cartographie, idéalement en «autonomie »

L'ouverture de la session de candidature est prévue du 25 janvier 2021 au 30 septembre 2022. Toute collectivité ou structure de mutualisation peut candidater à cette demande d'aides.

Il est ici proposé de solliciter l'Etat dans le cadre du volet Transformation Numérique des Collectivités Territoriales du Plan de relance gouvernemental, pour un montant global de subventions pouvant atteindre 100 % de financement du projet.

Opération	Aide sollicitée dans le cadre du Plan de relance
Volet territorial :	
Tout projet comprenant une dimension numérique forte et impactant la relation usager	100%

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De solliciter l'aide du Préfet de Région pour financer les opérations désignées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF| et de sa publication

le: |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme, Maître Didier MOULY,

Divern

Maire de Narbonne Président du Grand Narbonne,

Communauté d'Agglomération